

N° 2025-016

## OBJET :

Choix du lieu pour la réunion du  
conseil communautaire du  
11 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 14 janvier, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Lullin, sous la présidence de Madame Yannick TRABICHET.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 8 janvier 2025

Présents :

Mmes ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, VERMANT Rebecca, MARTEL Mi-reille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et GRENAT Ma-ryse.

MM. BERGER Jean-François, FOURNET Bernard, BÉARD Patrick, VINET Phi-lippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, GIROD Jean-Marc, VUATTOUX Rémy, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, HAUTE-VILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

## Résultat du vote :

votants : .....24  
pour : .....24  
contre : .....00  
abstention : .....00

Procurations ont été données par :

- Mme VERNET Josette à Mme ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth,
- Mme LEFANT Myriam à M. BERGER Jean-François,
- M. DENNÉ Jean-Claude à Mme GRENAT Maryse,
- M. MUFFAT Jean-François à Mme TRABICHET Yannick.

Monsieur MORAND Jean-Claude a été élu secrétaire de séance.

*Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5211-11,*

*Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,*

*Considérant que le siège administratif de la CCHC ne dispose pas d'une salle de réunion suffisamment grande pour accueillir l'ensemble des conseillers communautaire,*

*Considérant que le conseil communautaire peut se réunir dans un autre lieu à condition que ce dernier se situe sur le territoire d'une de ses communes membres, qu'il permette l'accueil du public dans de bonnes conditions et que les élus en aient été informés,*

*Considérant la proposition de la commune de Montriond de mettre à disposition sa salle du Domaine du Baron pour la prochaine réunion du conseil communautaire prévue le 11 février 2025,*

Madame la Présidente propose aux membres du conseil communautaire de tenir la réunion du 11 février 2025 dans la salle du Domaine du Baron à Montriond.

## Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le : .....

Publié ou notifié

Le : .....

- à l'unanimité,
- autorise le déroulement de la séance du conseil communautaire du 11 février 2025 dans la salle du Domaine du Baron à Montriond,
- charge Madame la Présidente des différentes formalités à accomplir.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

La Présidente  
Yannick TRABICHET

Le secrétaire de séance  
Jean-Claude MORAND

